



BNP PARIBAS



L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

09/12/2020

Pôles et Fonctions

Depuis 2019, les entreprises sont tenues de publier annuellement les résultats de leur **index égalité femme/homme**. Celui-ci indique, par un score sur 100, le niveau d'égalité salariale dans l'entreprise. Voici les chiffres-clé pour l'**année 2019**.

LES CHIFFRES DE BNPP SA

BNPP SA obtient un score de **87/100**, comme en 2018. Même si le résultat est identique, on peut relever que :

- Un écart de **rémunération** reste constaté en faveur des hommes : **37/40**.
- Concernant l'écart de répartition des **augmentations**, cette année, il bascule en faveur des femmes, contrairement à l'année dernière : **20/20**.
- Comme en 2018, un écart de répartition des **promotions** est à noter en faveur des femmes : **15/15**.
- 100% des salariées ont été augmentées à leur retour de **congé maternité**, si des augmentations sont intervenues pendant cette période dans leur service : **15/15**.
- Le nombre de femmes dans les 10 plus **hautes rémunérations** reste désespérément nul : **0/10**.

QUELQUES RÉSULTATS DANS LE GROUPE

Arbitrage obtient la note de **75/100**. **Personal Finance** atteint **88/100**, suivi par le **GIE GAM** avec **89/100**.



FOCUS CHEZ POLES ET FONCTIONS

- Concernant la représentation des femmes dans les **10 plus hautes rémunérations**, l'égalité est atteinte chez les **techniciens** avec **5 femmes sur 10** dans ce palmarès. Malheureusement, aucune femme n'apparaît dans ce top 10 chez les cadres. Nous attendons de l'**exemplarité** de la part de notre établissement sur ce point.
- De manière générale, on constate une **différence de traitement en défaveur des femmes chez les cadres**. Les efforts doivent être poursuivis.

QUE SE PASSE-T-IL EN FRANCE ?

- La note globale est de **84/100**.
- Dans les grandes entreprises, le **plafond de verre** persiste. La note moyenne est de 3.5/10 pour l'item « nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations ». Une entreprise sur 2 compte entre 0 & 1 femme parmi les 10 plus hautes rémunérations.
- Dans les PME, la problématique principale touche aux **écarts de rémunération** en défaveur des femmes.

L'ALLONGEMENT DU CONGÉ DE PATERNITÉ

Le PLFSS prévoit qu'à compter du **1er juillet 2021**, le congé de paternité sera allongé. Il passera de **11 jours à 25 jours** (hors congé de naissance de 3 jours). Le jeune papa devra prendre **7 jours** à la naissance. Le solde de jours à poser sera **fractionnable**.

Nous regrettons que BNPP n'ait pas été précurseur en la matière et n'ait pas prévu de dispositions favorables pour le père plus tôt.

VOS REPRÉSENTANTS

ÉLUS

David ADJEDI
Pascal AUBERT
Ludovic AUTAA
Anne-Marie BARLET
Nicole BEAUCLAIR
Anthony CHABIRON
Christine COEYMANS
Jean-Eddie COTAYA
Nathalie COUVREUR
Clément FLEURY
Maya FRANCHEO
Jean-Louis GARLATTI
Gilles GAUTHIER
Marie-Christine GERFAUD
Alain LEGOEUIL
Sandrine LOPEZ
Samira MOANDA AKIRI
Céline SANCHEZ
Silvio SEGHINI
Isabelle VOLMERINGER

RS

Pierre RIVIÈRE - 06 65 64 56 98
Élodie ROBERT - 06 68 24 15 49

DS

Pascal AUBERT - 06 80 48 20 89
Gilles GAUTHIER - 06 98 78 53 90
M-C GERFAUD - 06 68 18 25 04
Alain LEGOEUIL - 06 68 18 27 21
Céline SANCHEZ - 06 68 24 19 06
Silvio SEGHINI - 06 68 24 12 13

MONTANT ENVELOPPE
ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE ENTRE
LES FEMMES ET LES
HOMMES :

10 millions d'euros répartis
à parts égales sur les
années 2020, 2021 & 2022.

La CFDT a assigné en
justice BNPP au motif que
certaines clauses de
l'accord Diversité ne vont
pas dans le sens de l'égalité
salariale.

CONTACTS CSEE PF
PARIS IRP CFDT CEPE
01.53.31.66.84



Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 1 RÉMUNÉRATIONS SECTEUR PRIVÉ Quel est l'écart de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes en équivalent temps plein dans le secteur privé ? • 11,6 % • 16,5 % • 18,5 % • 22 %	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 2 RÉMUNÉRATIONS FONCTIONS PUBLIQUES Quel est l'écart de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes en équivalent temps plein dans l'ensemble de la fonction publique ? • 9 % • 11 % • 13 % • 15 %	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 3 RÉMUNÉRATIONS PACTE B Le principe de l'égale rémunération des femmes et des hommes est entré dans le code du travail en 1992. Vrai ou faux ?
Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 4 PACTE B Quel est l'écart de salaire horaire net moyen des métiers majoritairement occupés par des femmes par rapport aux métiers majoritairement occupés par des hommes ? • 8 % • 13 % • 16 % • 19 %	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 5 PACTE B Quels sont les 5 métiers aux salaires horaires les plus faibles ?	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 6 EMPLOI Les femmes occupent 67 % des emplois à temps partiel ? Vrai ou faux ?
Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 7 RÉMUNÉRATIONS PACTE B En 2017, dans le secteur privé, Il y avait 21 % de cadres parmi les hommes en emploi, quelle était la part de cadres parmi les femmes en emploi ? • 17 % • 19 % • 22 %	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 8 PACTE B FONCTIONS PUBLIQUES La fonction publique emploie 62 % de femmes, celles-ci occupent 52 % des emplois de cadres supérieur-es ou de direction. Vrai aux faux ?	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 9 PACTE C Quelle est la part des filles en terminale S (scientifique) ? • 30 % • 39,5 % • 41 % • 46,7 %
Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 10 PACTE C La part d'étudiantes dans les écoles d'ingénieur-es est de 29 %. Vrai ou faux ?	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 11 PACTE C L'enseignement technique a été ouvert aux filles en 1953. Vrai ou faux ?	Cfdt: 2 traits pour l'égalité QUIZZ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 12 PACTE C La part des femmes dans les formations paramédicales est de : • 68 % • 79 % • 85 %